

## INFORMATION AUX RIVERAINS RUE DU CHASNOT

Madame, Monsieur,

Compte-tenu des difficultés de stationnement rencontrées sur le bas de la rue du Chasnot, les commerçants du secteur ont sollicité la collectivité, il y a quelques mois, pour que soit étudiée une solution facilitant l'accessibilité de leurs commerces.

Moderniser le stationnement, c'est offrir un service de qualité aux usagers et optimiser la gestion des espaces publics. La Ville de Besançon a la volonté de permettre à tous les usagers de trouver plus facilement de la place et ce, à tout moment de la journée.

Après étude de cette problématique, j'ai décidé de régler ce secteur. Cette mesure permettra d'augmenter la rotation des véhicules sur ces 8 places en limitant le stationnement « ventouse ». L'attractivité des commerces du quartier s'en trouvera ainsi dynamisée, du fait de la présence d'emplacements libres en permanence. Les résidents du quartier bénéficieront, quant à eux, du stationnement gratuit en soirée, la nuit, les week-end et jours fériés sur ces mêmes places.

Ainsi, à compter du 9 mars 2015, (sous réserve de conditions météorologiques permettant le marquage), il sera mis en place une réglementation avec horodateur en zone CHRONO (courte durée) autorisant un stationnement de 1h30 maximum, facturé 1.40 €/ 45 minutes en journée, gratuit la nuit de 19h00 à 9h00, ainsi que les dimanches et jours fériés.

Pour vous permettre de vous adapter à cette évolution, de tester d'autres modes de déplacements et de vous affranchir des problèmes de stationnement d'un véhicule individuel, la Ville et ses partenaires ont décidé de vous proposer des offres découvertes.

.../...

Si vous n'utilisez qu'occasionnellement votre voiture, vous serez peut-être intéressés par l'autopartage. Ce système permet aux particuliers et professionnels d'accéder de manière occasionnelle à une voiture : un service pratique et économique. Ce service permet de réduire le nombre de voitures inutilisées en ville.

En remplaçant sa voiture personnelle par l'autopartage :

- On consomme moins de ressources et d'espace en ville : une voiture partagée remplace 9 voitures individuelles !
- On n'utilise la voiture que lorsque cela est nécessaire et on ne paie que ce que l'on utilise.
- C'est le complément idéal des autres modes de transports urbains : tram, bus, vélo et marche à pied.

Dans votre quartier, vous bénéficiez de trois stations d'autopartage Citiz situées : place Flore, gare Viotte et 58 rue de Belfort (face à la Poste).

Pour vous permettre de tester ce service, Citiz vous offre 3 mois d'abonnement gratuit.

Pour plus d'information, appelez ☎ 03.81.82.30.00. Il vous sera expliqué comment utiliser l'autopartage et profiter au mieux de cette offre de découverte.

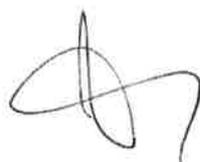
Par ailleurs, il vous est également offert la possibilité de tester les vélos en libre-service, VéloCité, dont vous avez des stations situées place Flore, place de la Liberté et Gare Viotte.

Vélocité vous offre 3 mois d'abonnement gratuit (les trajets étant payants au-delà de 30 mn gratuites par trajet).

Afin de bénéficier de cette offre, demandez votre formulaire de souscription à [contact.velocitebesancon@jcdecaux.fr](mailto:contact.velocitebesancon@jcdecaux.fr) ou retirez-le au service accueil de la Direction Voirie et Déplacements 6 rue Mégevand - Entrée H.

Souhaitant avoir répondu aux contraintes de chacun, tout en préservant l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au Maire Déléguée à la  
Voirie, Espace Public



Marie ZEHAF.